



GESTION BUDGÉTAIRE DES SECTEURS MINIER ET PÉTROLIER EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Difficultés de gestion des recettes pétrolières rencontrées par
São Tomé-et-Príncipe dans la zone économique exclusive (ZEE)**

Álvaro Silva
Agence nationale du pétrole (ANP-STP)



Informations générales sur le pays

São Tomé-et-Príncipe est un État insulaire situé dans le Golfe de Guinée. Ses deux îles sont distantes de 300 km.

Superficie totale : 1.001 km²

Population : environ 190.000 habitants

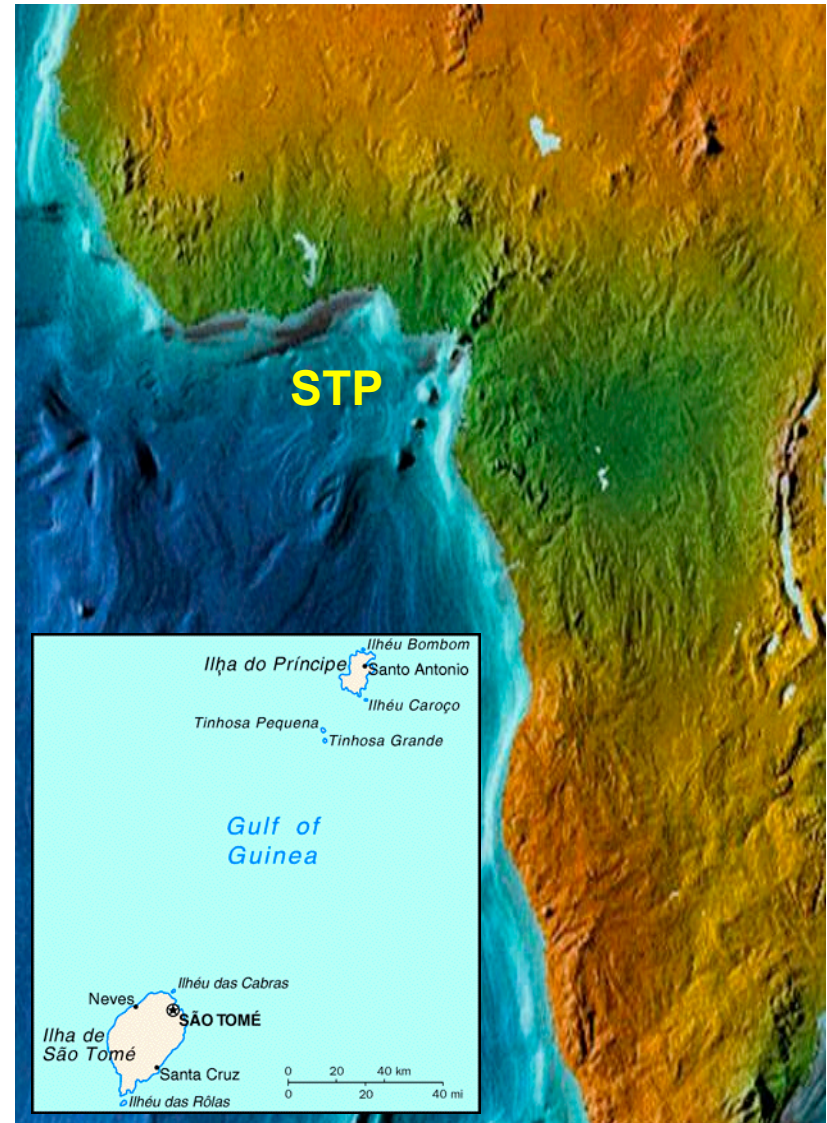
Jeunes (< 30 ans) : +/- 53 %

Capitale : São Tomé

Climat : tropical humide avec une saison des pluies (sept.–mai) et une saison sèche (juin–août).

Langue officielle : portugais

Indépendance : 12 juillet 1975



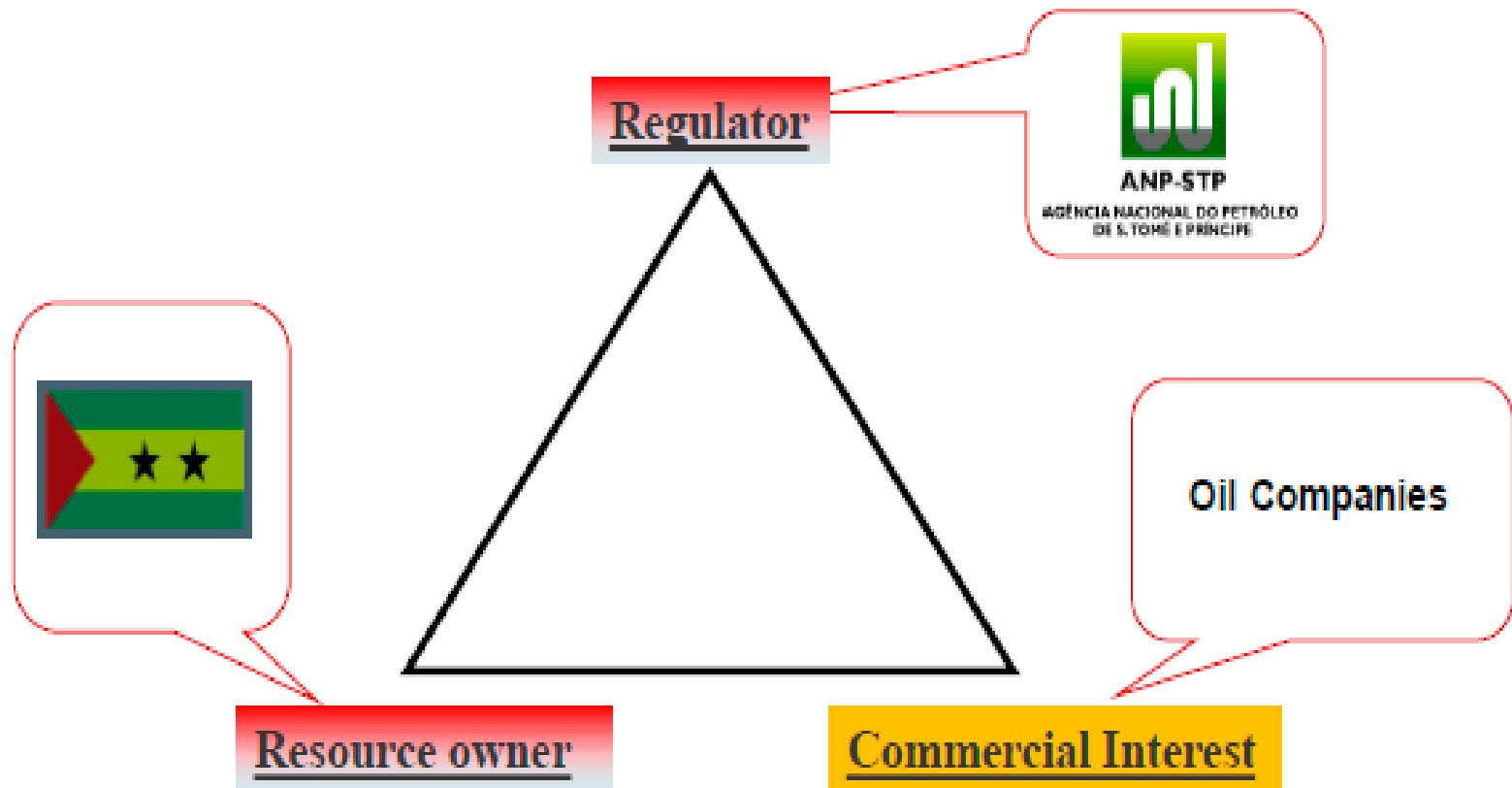


Principales activités économiques du pays :

- Agriculture (cacao, poivre, café) : 90 % des recettes d'exportation
- Pêche (permis de pêche...)
- Tourisme
- Ressources pétrolières ? Avenir proche... !



Petroleum law provides the legal foundation for the governance structure of petroleum activities clarifying roles and interests:





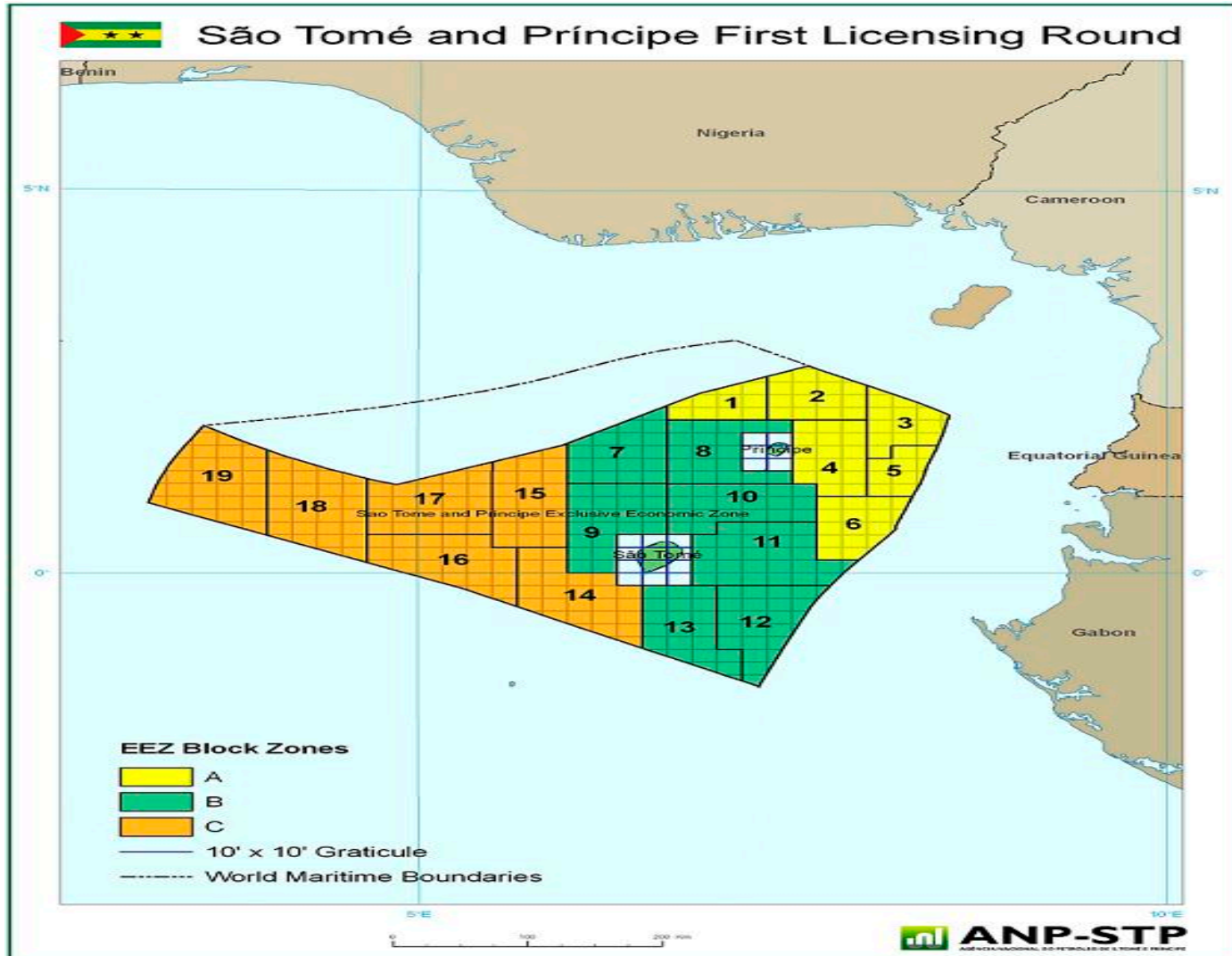
Organes politiques et réglementaires



- **Assemblée nationale** (55 députés élus pour 5 ans).
- **Ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'environnement** : assume la responsabilité politique de la gestion des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement.
- **Agence nationale du pétrole** : cet organe de régulation est habilité à contribuer aux propositions législatives et à leur mise en œuvre, à appliquer la réglementation et à préparer les procédures d'octroi de licences. Elle soutient également la prospection au sein de la ZEE et supervise les opérations pétrolières.



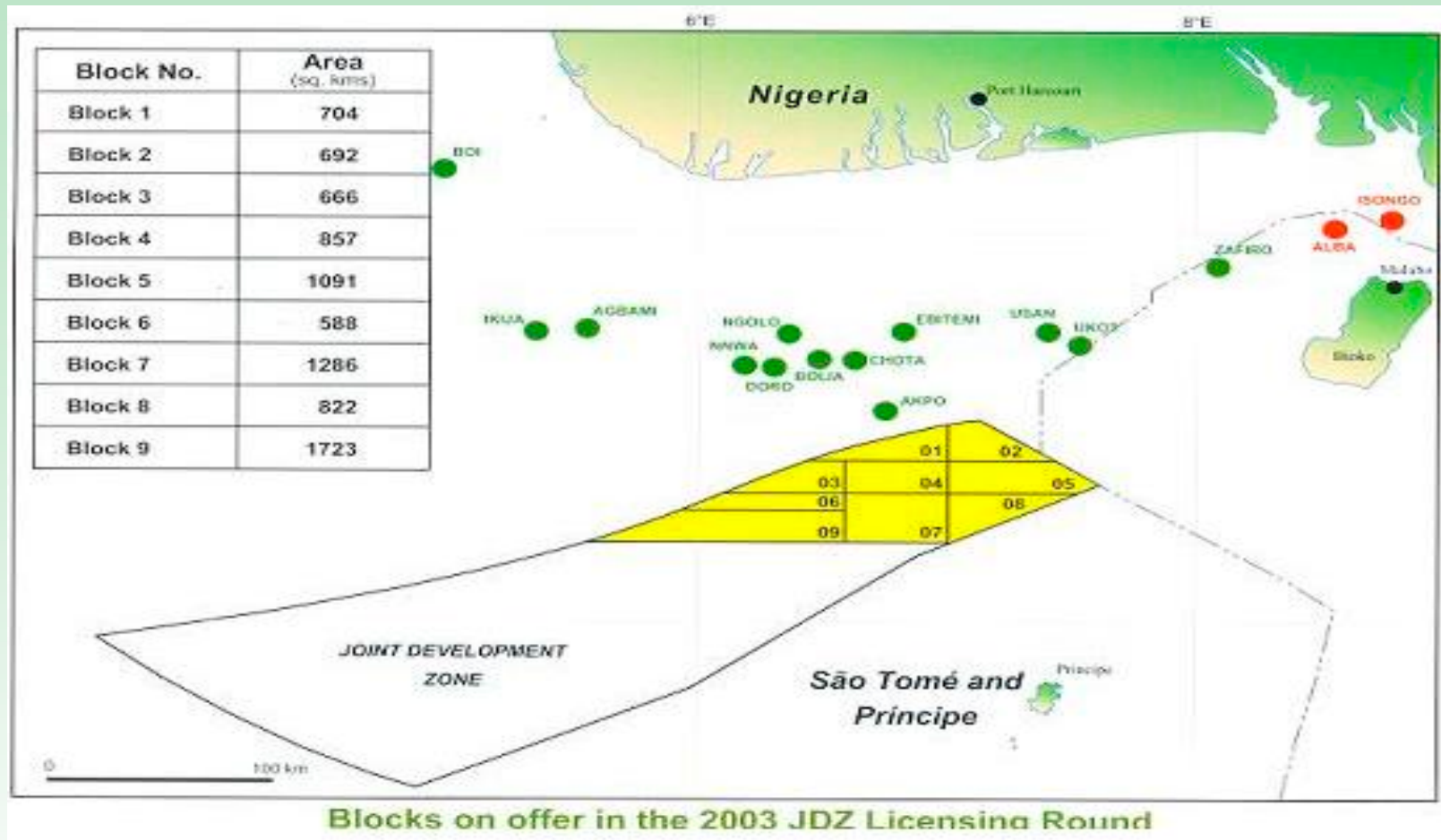
Blocs de la ZEE





Blocs actuels de la zone d'exploitation commune

(superficie totale : 35.000 km²)



Blocks on offer in the 2003 JDZ Licensing Round





ZEE et ZEC



Zone économique exclusive (ZEE) : la ZEE comporte 19 blocs pétroliers, dont 9 ont été octroyés à diverses compagnies pétrolières et gazières internationales. La production n'a pas encore démarré, et ces 9 blocs sont en phase de prospection.

Zone d'exploitation commune (ZEC) : cette zone, établie par le traité d'Abuja du 21 février 2001, est contrôlée conjointement par le Nigéria et São Tomé-et-Principe en vue de la prospection et de l'exploitation des ressources, l'objectif étant d'assurer une utilisation commerciale optimale pour ces deux pays.



Cadre juridique de la ZEE

LÉGISLATION EN VIGUEUR :

- Loi sur les activités pétrolières
- Loi sur la fiscalité du pétrole
- Loi de base sur l'environnement (loi n° 10/99)
- Loi sur la protection de la faune et de la flore et sur les zones protégées (loi n° 11/99)
- Loi sur la pêche et les espèces halieutiques (loi n° 9/2001)
- Décret n° 63/81 établissant les instruments juridiques relatifs à la protection, à l'exploration et à la gestion des ressources marines de la ZEE

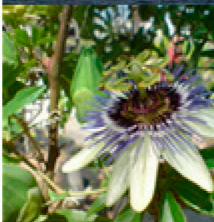


Cadre juridique (suite)

- Décret de 2007 approuvant les règlements sur la pêche
- Décret 37/99 approuvant l'analyse d'impact environnemental
- Loi n° 16/2009 sur les activités pétrolières
- **LOI SUR LA GESTION DES RECETTES PÉTROLIÈRES
(LOI N° 8/2004)**



RECETTES TIRÉES DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES ET DIFFICULTÉS LIÉES À LEUR GESTION

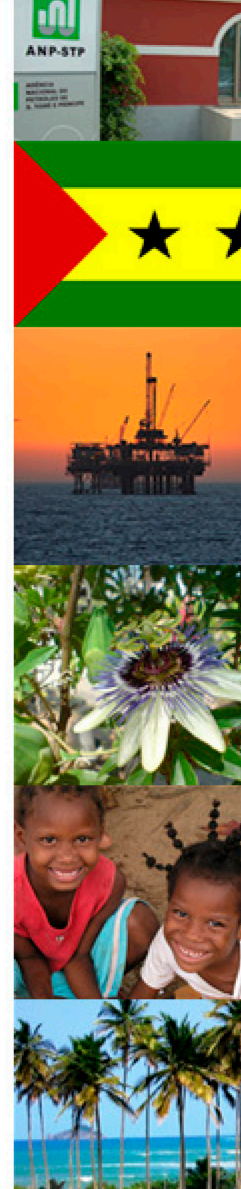


AGÊNCIA NACIONAL DE PETRÓLEO DE S. TOMÉ E PRÍNCIPE

Recettes tirées des activités pétrolières et gazières

Distinction entre :

1. les recettes versées directement au compte national du pétrole ;
2. les montants alloués contractuellement à des projets sociaux et des bourses en faveur de ressortissants santoméens



Recettes versées directement au compte national du pétrole

1. Prime de signature :

- a) Paiement unique à la signature (montant négociable).
- b) Prime de production établies selon des seuils de production cumulée.

2. Fiscalité :

- a) Impôt sur le chiffre d'affaires des contractants.
- b) Retenue sur le paiement de services liés aux activités pétrolières.





Financement de projets sociaux et de bourses

Projets sociaux :

Le contrat de partage de la production prévoit que les contractants / compagnies pétrolières financent des projets sociaux, principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. C'est l'administration qui désigne ces projets, mais les détails de leur mise en œuvre sont convenus entre le gouvernement et les contractants.

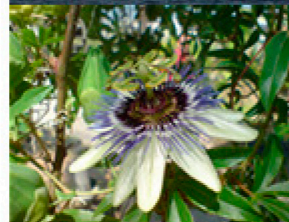
À ce jour, les contractants ont financé des projets sociaux à hauteur de quelque 2.500.000 dollars (achat de bus scolaires, participation à la construction d'écoles, de centres de santé, d'infrastructures, etc.). Les contractants/compagnies pétrolières paient la facture des projets sociaux directement aux prestataires de services (entreprises de BTP, par ex.) En d'autres termes, pour les projets sociaux, les fonds ne transitent jamais par l'administration.



Projets sociaux (suite) :

Ces procédures semblent être appropriées car elles assurent la bonne exécution des projets sociaux.

Il est toutefois nécessaire d'établir des modalités de passation de marché transparentes afin de veiller à ce que le prestataire remportant le marché fournisse des services de qualité à des prix compétitifs.

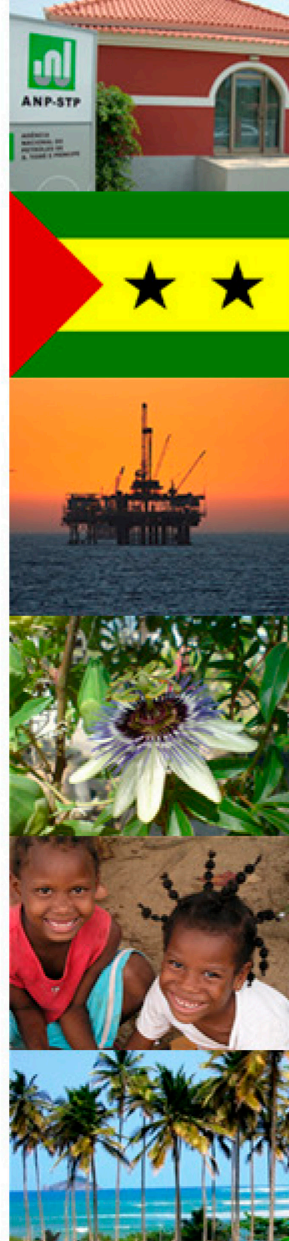


Financement de projets sociaux et de bourses

Bourses :

Le contrat de partage de la production prévoit que les contractants financent des bourses pour les étudiants santoméens. À ce jour, ils ont consacré environ **(amount to be confirmed)** dollars à des formations et des bourses.

Le montant convenu pour les bourses est versé directement sur le compte bancaire des établissements concernés (universités et centres de formation de courte durée).

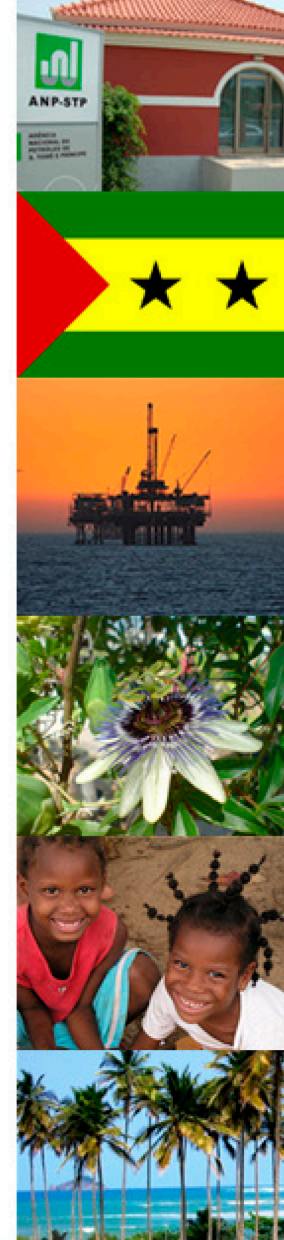


Recettes versées directement sur le compte national du pétrole

La gestion des recettes versées directement sur le compte national, auprès de la Banque centrale, est régie par la loi sur les recettes pétrolières (loi n° 8/2004), adoptée le 30 décembre 2004.

Points importants :

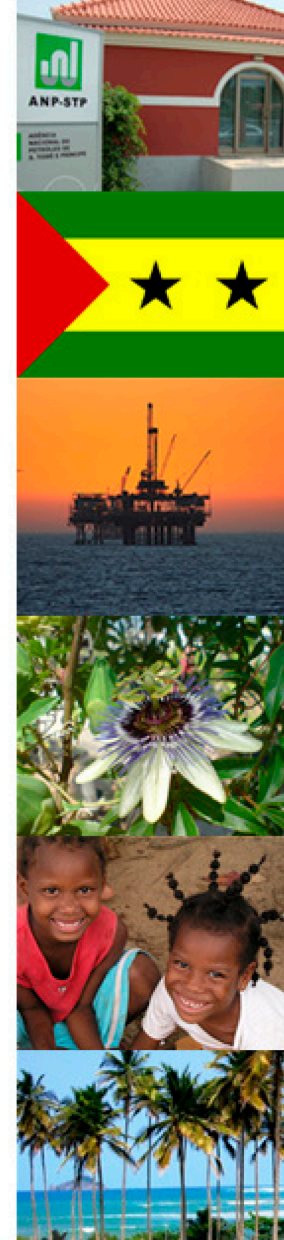
❖ **Interdiction relative aux privilèges et charges** (article 4) : « *Il est interdit à l'État ou à ses représentants de prendre toute mesure pouvant, directement ou indirectement, créer, autoriser ou promettre des emprunts d'État, des obligations publiques, des droits réels de garantie, ou tout autre privilège ou charge ayant trait au compte national du pétrole ou à toute autre ressource ou recette pétrolière, existante ou future, ou à tout autre élément qui y serait lié, ou en supposer l'existence.* »



Recettes versées directement sur le compte national du pétrole (suite)

❖ **Détermination et limitation du montant annuel des financements** (article 8) : selon cet article, 20 % du solde total du compte national du pétrole à la fin de l'exercice précédent, tel qu'estimé par la banque centrale, est transféré au budget général de l'État.

L'article 9 prévoit en outre qu'un montant équivalent à au moins 7 % des financements annuels doit être réservé aux dépenses publiques de la région autonome de Príncipe, et qu'un montant équivalent à au moins 10 % doit être transféré chaque année en faveur des budgets locaux.

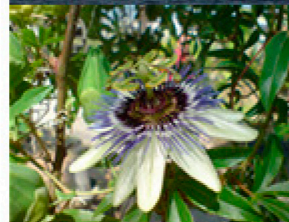


Recettes versées directement sur le compte national du pétrole (suite)

Le montant total versé sur le compte national du pétrole (de 2005 à 2016) est de 68.494.890,33 dollars. Le montant total transféré au budget général de l'État s'élève à 59.061.475,62 dollars, sur la base de 20 % par an.

La gestion des recettes pétrolières pose actuellement deux difficultés :

1. Les autorités de la région autonome de Príncipe et les autorités locales reprochent à l'administration centrale de leur avoir versé des montants inférieurs aux pourcentages prévus par la loi sur les recettes pétrolières (*respectivement au moins 7 % et 10 %*).

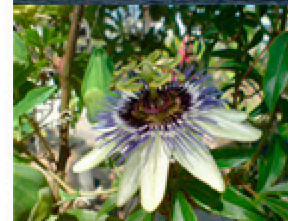


Recettes versées directement sur le compte national du pétrole (suite)

2. Certains déplorent le fait que la loi sur les recettes pétrolières ne permet de transférer chaque année que 20 % du solde total du compte national du pétrole vers le budget général de l'État.

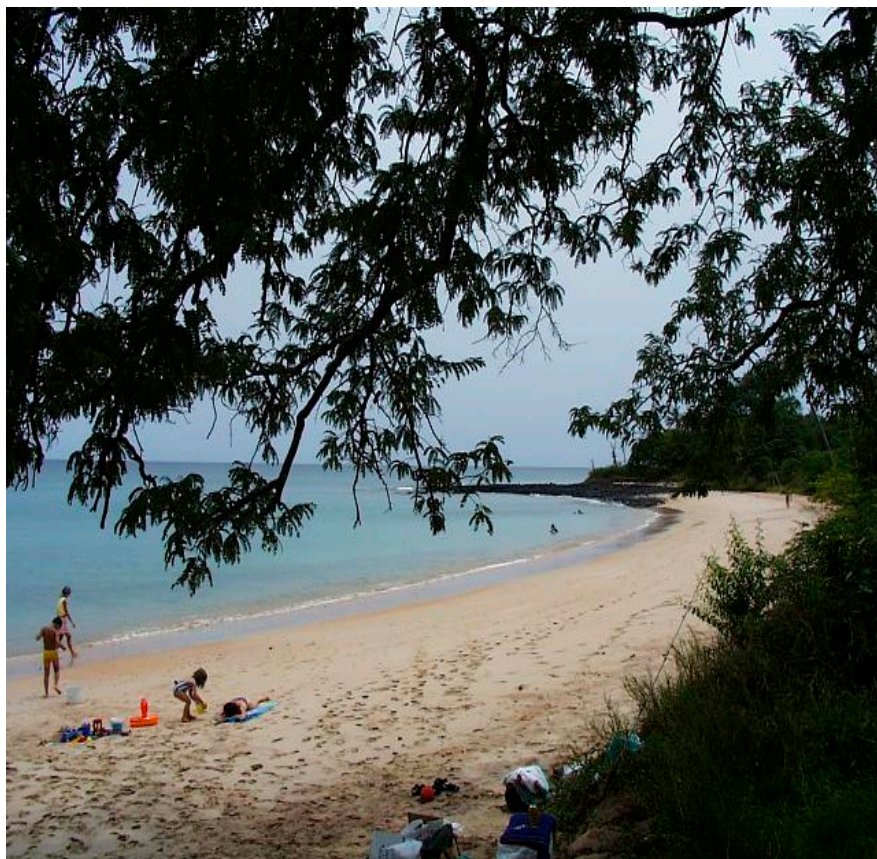
Selon ces critiques, si cette limite de 20 % est maintenue, dans l'hypothèse d'un pays qui commence à produire du pétrole, des fonds dormiront sur un compte à la banque centrale, alors que le pays a toujours un besoin criant d'investissements étrangers dans les infrastructures de base (routes, hôpitaux, eau potable, etc.) et dans la diversification de l'économie.

La question d'une réforme éventuelle de la loi sur les recettes pétrolières n'est pas tranchée : elle présente des avantages comme des inconvénients.





Vues de l'île de Príncipe





Vues du sud de São Tomé





D'autres paysages

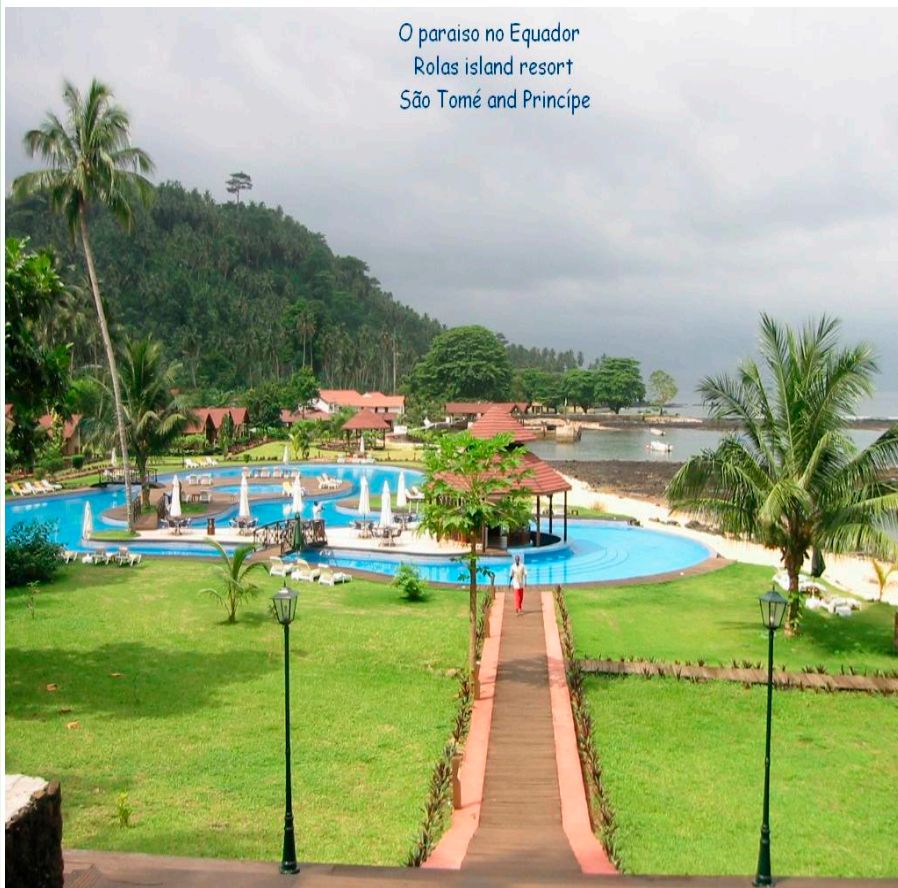




Station balnéaire de Rolas (sud de São Tomé)



O paraíso no Equador
Rolas island resort
São Tomé and Príncipe





Vue aérienne de l'île de Príncipe





FIN



- Muito Obrigado
- Thank You
- Merci
- Muchas Gracias